

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 10 janvier 2011, à 20 h à l'hôtel de ville de Sayabec, 3, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :
Madame Marielle Roy,
Monsieur Lorenzo Ouellet,
Madame Solange Tremblay,
Monsieur Jocelyn Caron,
Monsieur Jean-Guy Chouinard,
Monsieur René-Jacques Gallant.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Résolution 2011-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

Réunion ordinaire 10 janvier 2011 Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de décembre 2010;
4. Comptes à accepter – Décembre 2010;
5. Règlements :
 1. Règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxation foncière générale pour les services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles;
 2. Règlement 2011-02 –OMH;
 3. Règlement 2010-03 – Centre communautaire – Dépôt d'une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
 4. Règlement 2010-02 – Centre sportif - Dépôt d'une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
 5. Centre sportif – Rapport de vérification – Le Groupe Techniconfort Inc.;

6. Avis de motion – Règlement pour l’aménagement d’une nouvelle rue pour le CLSC;
6. Demandes d’appui :
 1. Municipalité de Saint-Ulric;
 2. L’ensemble musical Gérard Charrette;
 3. Centre matapédien d’études collégiales;
 4. Parc régional de Val-D’Irène;
7. Offre de services :
 1. Body Gym équipements – Fonds de roulement;
 2. MaticSolutions;
8. Fédération québécoise des Municipalités – Formation aux élus;
9. Comptes à accepter :
 1. Les Cuisines CD – Souper de Noël;
 2. Ferme D. D’Astous;
10. Invitations :
 1. Gala Reconnaissance 2011;
 2. MRC de La Matapédia – Consultation publique;
 3. CLD de La Matapédia;
 4. Maison des Familles;
 5. MRC de La Matapédia – Banquet;
 6. CMÉC;
11. Dépôt de correspondance :
 1. Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs;
 2. Ministère des Transports;
 3. Cabinet du ministre des Transports;
 4. Recyc-Québec;
 5. Dépôt du rapport sur l’eau potable;
12. Centre sportif :
 1. Réorganisation du travail;
 2. Horaire du Centre sportif;
 3. Soumission – Décarteq Inc.;
13. Nomination – Maire suppléant;
14. Motions :
 1. Madame Ginette Lemieux;
 2. Monsieur Guillaume Viel;
15. Affaires nouvelles :
 1. Conseil de bassin versant;
 2. _____;
 3. _____;
 4. _____;
16. Période de questions;
17. Levée de l’assemblée.

/jc

Résolution 2011-01-002

**Adoption des procès-
verbaux**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès verbaux de décembre 2010 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Le point 4 de l'ordre du jour est reporté à la réunion d'ajournement qui aura lieu le 17 janvier 2011.

Résolution 2011-01-003

Règlement 2011-01

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

R È G L E M E N T 2 0 1 1 - 0 1

BUDGET 2011 – AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sayabec a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU QU'avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2010 par madame Marielle Roy, conseillère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu unanimement que le règlement 2011-01 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1, 43 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2011.

ARTICLE 2

Le tarif de compensation pour le système d'aqueduc est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	171,00 \$ l'unité
Logement	171,00 \$ l'unité
Commerce	171,00 \$ l'unité

Exploitation agricole enregistrée	171,00 \$ l'unité
Lave auto manuel	171,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	85,50 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Commerce effectuant la vente d'eau embouteillée par un branchement à l'aqueduc	171,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Usine de panneaux mélamine	7 938 \$ l'unité
Usine de traitement des boues	171,00 \$ l'unité

À la date effective de fourniture du service d'aqueduc, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur d'eau selon des ententes à établir.

ARTICLE 3

Le tarif pour l'assainissement des eaux est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	172,00 \$ l'unité
Logement	172,00 \$ l'unité
Commerce	172,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	172,00 \$ l'unité
Lave auto manuel	172,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	86,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Usine de panneaux mélamine	18 625,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues et traitement des eaux usées d'un site d'entreposage de résidus de bois.	2.28 \$ du mètre cube

À la date effective de fourniture du service d'assainissement des eaux, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur selon des ententes à établir.

ARTICLE 4

Le tarif de compensation pour les matières résiduelles est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	192,00 \$ l'unité
Logement	192,00 \$ l'unité
Chalets utilisés comme résidences	192,00 \$ l'unité
Commerce	192,00 \$ l'unité
Commerce ayant une collecte hebdomadaire de déchets solides annuellement	288,00 \$ l'unité
Commerce ayant une collecte de déchets solides 2 fois par semaine en été (3 mois) et 1 fois par semaine (9 mois)	333,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	192,00 \$ l'unité

Chalets saisonniers (été)	96,00 \$ l'unité
---------------------------	------------------

ARTICLE 5

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, LE 10 JANVIER 2011.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

Résolution 2011-01-004

Règlement 2011-02

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

RÈGLEMENT 2011-02 PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS POUR DES CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 décembre 2010 par madame Solange Tremblay, conseillère,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2011-02 « Programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières ».

ATTENDU QUE le conseil municipal décide ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif, une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en un crédit de taxes foncières correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 25 ans.

ARTICLE 4

La Municipalité de Sayabec autorise le don des terrains portant les numéros 452-2-4 et 452-8-34 situés au coin des rues Castanier et Pierre-Brochu, d'une valeur approximative de 15 860 \$ à l'Office municipal d'habitation de Sayabec.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Société d'habitation du Québec.

Par la même résolution, le Conseil municipal abroge le règlement 2010-08 et la résolution 2010-03-078.

ADOPTÉ À SAYABEC CE 10 JANVIER 2011.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général
et secrétaire-trésorier

Résolution 2011-01-005

**Règlement 2010-03 – Centre
communautaire**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des différentes factures jointes dans le tableau présenté ci-dessous au coût de 20 354.90 \$,

incluant les taxes, pour des honoraires professionnels ainsi que les services en mécanique-électrique / ingénierie dans le cadre du règlement 2010-03.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 20 137.60 \$ comprenant les travaux et la TVQ soit remboursée à même le règlement 2010-03. Le montant de la TPS de 217.30 \$ sera financé à même le budget courant au compte 500714.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAYABEC							
RÈGLEMENT 2010-03 - PAIEMENTS DES TRAVAUX							
NOM DE L'ENTREPRISE	FAC TUR E	MONTA NT	TVQ	TOTAL	TPS	GRAND TOTAL	DATE
Les Architectes Goulet et Lebel S.E.N.C.	1253	3 700.00 \$	291.38 \$	3 991.38 \$	185.00 \$	4 176.38 \$	Le 21 décembre 2010
Dessau Inc.	F015-85803	645.95 \$	50.87 \$	696.82 \$	32.30 \$	729.12 \$	Le 17 décembre 2010
							Mécanique – électrique
							Service d'ingénierie
MRC de La Matapédia	10754	10 955.90 \$		10 955.00 \$		10 955.90 \$	Honoraires – Service du génie municipal
MRC de La Matapédia	10758	4 493.50 \$		4 493.50 \$		4 493.50 \$	
TOTAL		19 794.45 \$	342.25 \$	20 137.60 \$	217.30 \$	20 354.90 \$	

5.3 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une lettre datée du 17 décembre 2010 en provenance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonçant le report au 31 octobre 2011 de la date limite pour compléter la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du Plan d'action économique.

Résolution 2011-01-006

Règlement 2010-02 – Centre Sportif

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 1258 à l'entreprise Les architectes Goulet et Lebel S.E.N.C. au coût de 7 449.75 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels au centre sportif David-Pelletier dans le cadre du règlement 2010-02. Ces services comprennent les services suivants : concept, préliminaires, plans et devis définitifs, surveillance- bureau ainsi que surveillance – chantier.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 7 119.75 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le règlement numéro 2010-02. Le montant de la TPS de 330.00 \$ sera financé à même le budget courant au compte 500714.

-
- 5.4** Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une lettre datée du 17 décembre 2010 en provenance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonçant le report au 31 octobre 2011 de la date limite pour compléter la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du Plan d'action économique.
- 5.5** Un rapport daté du 17 décembre 2010 indiquant la liste de déficiences concernant le centre sportif David-Pelletier et provenant de l'entreprise Le Groupe Techniconfort Inc. est déposé aux membres du conseil municipal par le directeur général et secrétaire-trésorier.
-

Résolution 2011-01-007

Avis de motion

Monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour l'aménagement d'une nouvelle rue pour le CLSC de Sayabec.

Résolution 2011-01-008

**Demande d'appui –
Municipalité de Saint-Ulric**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer le «projet de gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la Rivière Blanche» adressé au promoteur du projet, au conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), et à la municipalité de Saint-Ulric.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse, et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente d'appui au projet collectif de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole, forestier et de villégiature.

Résolution 2011-01-009

**Demande d'appui –
Ensemble musical Gérard
Charrette**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement de 50 \$ à l'Ensemble musical Gérard Charrette de Causapsca afin de pourvoir à la consolidation de l'organisme, à l'achat d'équipements et à la tenue d'un concert qui se tiendra au printemps 2011. L'Ensemble permet de fournir gratuitement aux jeunes des instruments de musique ainsi que l'enseignement de la technique musicale propre à chaque instrument, et ce, dix mois par année.

Résolution 2011-01-010

**Demande d'appui – Centre
matapédien d'études
collégiales**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser d'offrir gratuitement la location de deux salles + cuisine au Centre communautaire de Sayabec au Centre matapédien d'études collégiales d'Amqui afin de leur permettre d'organiser un bal des finissants qui se tiendra le 20 mai 2011.

Résolution 2011-01-011

**Demande d'appui – Parc
régional de Val-D'Irène**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre du Parc Régional de Val-D'Irène pour un week-end de glisse qui aura lieu le samedi 19 mars et le dimanche 20 mars 2011 au coût de 595.00 \$ pour les citoyens de la municipalité.

Résolution 2011-01-012

**Centre de conditionnement
physique**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de services de l'entreprise Body Gym Équipements au coût de 6 328.02 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipement pour le centre de conditionnement physique. L'équipement comprend :

1. Tapis roulant commercial Cybex pro plus (reconditionné à neuf et garantie d'un an sur les pièces) au coût de 1 995.00 \$, taxes en sus);
2. Step commercial Cybex 800 HR (garantie de 3 mois sur les pièces au coût de 1 095.00 \$, taxes en sus);
3. Vélo commercial Cybex 700 Upright (reconditionné à neuf et garantie d'un an sur les pièces au coût de 1 195.00 \$, taxes en sus);
4. Vélo spinning commercial Gymnetic RX neuf (garantie d'un an sur les pièces au coût de 750.00 \$, taxes en sus);

Résolution 2011-01-013

**Hôtel de ville – Système
informatique**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de services de l'entreprise MaticSolutions, conseiller en technologie de l'information, pour une banque de temps pour un bloc de 40 heures pour du service technique concernant l'informatique à l'hôtel de ville. La facturation débutera à l'arrivée du technicien sur place, par la suite l'heure est divisée en quatre, donc facturée par tranche de 15 minutes. Le temps de déplacement n'est pas facturé car les bureaux de la municipalité de Sayabec sont dans un périmètre de 45 km aller du fournisseur.

Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le dépôt d'une invitation adressée par la Fédération Québécoise des Municipalités concernant des formations offertes aux élus (es) municipaux en 2011.

Résolution 2011-01-014

Comptes à accepter – Les Cuisines CD

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 0543 à l'entreprise Les Cuisines CD – Service de traiteur au coût de 563.50 \$, taxes incluses, pour 25 repas servis le 20 décembre 2010 pour le souper de Noël des employés de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2011-01-015

Comptes à accepter – Ferme D D'Astous

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 141 à l'entreprise Ferme D D'Astous au coût de 1 354.50 \$, taxes incluses, pour l'utilisation d'une pelle au réservoir d'eau potable ainsi que pour les entrées d'eau situées au 54, route 132 Est et au 40, boulevard Joubert Est à Sayabec.

Résolution 2011-01-016

Invitation – Gala Reconnaissance 2011

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, mairesse, et Solange Tremblay, conseillère, ainsi que messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Jocelyn Caron et Lorenzo Ouellet, conseillers, au Gala Reconnaissance 2011 qui aura lieu le 19 février 2011 et organisé par la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia. Le coût pour cette activité est de 65 \$ par personne pour les membres, taxes en sus pour un total de 325 \$, taxes en sus.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention collective en vigueur.

10.2 Dépôt d'un document sur la consultation du plan général d'aménagement forestier (PGAF) des terres publiques intramunicipales (TPI) pour la période 2008-2013 expédié par la MRC de La Matapédia le 6 décembre 2010.

10.3 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une correspondance du CLD de La Matapédia datée du 6 décembre 2010 invitant les municipalités à s'inscrire au réseau du

Carrefour immobilier qui est une banque de données comprenant toutes les inscriptions d'immeubles commerciaux et industriels disponibles au Québec.

Résolution 2011-01-017

Invitation – Maison des Familles

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que Marielle Roy et Solange Tremblay, conseillères, et monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, au Rendez-vous régional des générations qui aura lieu au sous-sol de l'Église de Saint-Tharcisius le vendredi 18 février 2011 à 8 h 30. Aucun coût n'est relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2011-01-018

Invitation – MRC de La Matapédia

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que Solange Tremblay et Marielle Roy, conseillères, de même que messieurs Jean-Guy Chouinard, et Lorenzo Ouellet, conseillers, au banquet de la MRC de La Matapédia qui se tiendra le samedi 15 janvier 2011 à compter de 18 h à la salle communautaire d'Amqui, située au 53, rue du Carrefour-Sportif. Le coût pour cette activité est gratuit pour les quatre premières personnes inscrites et de 20 \$, taxes incluses, pour la cinquième.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2011-01-019

Invitation – CMÉC

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à une activité organisée par le CMÉC d'Amqui qui aura lieu le 11 janvier 2011 de 15 h à 18 h au local 130. Un cocktail dînatoire sera offert aux participants. Aucun coût n'est relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

durant l'année 2010 par le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Un montant de 14 266.01 \$ est accordé pour l'année 2010.

- 11.2** Une correspondance datée du 16 décembre 2010 et provenant du Ministre délégué aux Transports nous confirme une subvention de 1 240 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. La municipalité a droit à 1,49 kilomètres de chemins à double vocation au tarif de 832 \$ le kilomètre.
- 11.3** Le ministre des Transports, monsieur Sam Hamad, accuse réception de la résolution numéro 2010-12-491 concernant le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski.
- 11.4** Dépôt d'une lettre de Recyc-Québec annonçant une subvention de 12 728.90 \$ pour les services de collecte sélective de l'année 2008.
- 11.5** Dépôt du rapport sur l'eau potable.
-

Résolution 2011-01-020

Centre sportif – Employés

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que suite à une restructuration organisationnelle du fonctionnement au centre sportif David-Pelletier, Monsieur Jean-Yves St-Pierre agira à compter du 1^{er} janvier 2011 à titre de préposé au centre sportif tout comme monsieur Rock Caron. Monsieur Saint-Pierre conserve les conditions salariales attribuées au poste de responsable selon la convention collective en vigueur. Cependant, son salaire demeure au taux de 2010 jusqu'à ce que l'équité soit atteinte avec le poste de préposé.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal nomment monsieur Jean-Marie Plourde à la coordination des ressources matérielles et humaines du Centre sportif.

Résolution 2011-01-021

Centre sportif – Horaire

Proposé par madame Solange Tremblay conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'horaire 2011 présenté ci-dessous pour les heures d'ouverture et de fermeture du centre sportif David-Pelletier pour un total de 80 heures par semaine.

HEURES D'OUVERTURE				
CENTRE SPORTIF DAVID-PELLETIER				
HORAIRE POUR L'ANNÉE 2011				
JOURS	DE	HEURES	À	HEURES
DIMANCHE	DE	7 HEURES 30	À	18 HEURES 30
LUNDI	DE	11 HEURES	À	23 HEURES
MARDI	DE	11 HEURES 30	À	23 HEURES 30
MERCREDI	DE	13 HEURES	À	24 HEURES
JEUDI	DE	12 HEURES 30	À	23 HEURES 30
VENDREDI	DE	13 HEURES	À	24 HEURES
SAMEDI	DE	11 HEURES	À	23 HEURES

Résolution 2011-01-022

Offre de services – Décarteq inc.

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de services de l'entreprise Décarteq inc au 9 981.24 \$, taxes en sus, pour des travaux de ventilation – contrôles au centre sportif David-Pelletier. Les travaux incluent :

1. Un évacuateur de 4 000 PCM c/a : un moteur de 3 HP, 575/60;
2. Un démarreur magnétique pour le moteur 3 HP;
3. Une sonde de température installée dans l'aréna;
4. Joints canevas et suspensions anti-vibration pour le ventilateur;
5. Un volet motorisé isolé avec un actuateur On / Of à 24 volts;
6. Les conduits en acier galvanisé standard;
7. Les travaux de contrôle;
8. Main-d'œuvre et installation;
9. Mise en marche.

Résolution 2011-01-023

**Nomination – Maire
suppléant**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la nomination de monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, comme maire suppléant de janvier 2011 à juin 2011.

Résolution 2011-01-024

**Motion – Madame Ginette
Lemieux**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser des félicitations à madame Ginette Lemieux pour l'article traitant des traditions familiales de Noël paru dans le journal L'Avantage et écrit par monsieur Roger Boudreau.

Résolution 2011-01-025

**Motion – Monsieur
Guillaume Viel**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à monsieur Guillaume Viel pour l'obtention du titre de Développeur économique (D.Éc.) décerné par l'Association des professionnels en développement économique du Québec. (APDEQ).

Nous félicitons également mesdames Janique Lelièvre et Lanxin Zhang d'avoir entrepris la démarche afin d'obtenir ce même titre.

Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le dépôt d'un document reçu par courriel et provenant de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche qui invite les inspecteurs, les directeurs généraux et les élus municipaux à participer à deux ateliers sur l'écologie des rivières.

Résolution 2011-01-026

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'ajourner la séance au 17 janvier 2011.

Danielle Marcoux,
mairesse

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier